

Mazières-en-Gâtine

La naissance d'un comité de jumelage

Le comité de jumelage Mazières-en-Gâtine - Lesna-Podlaska vient d'être créé. Un partenariat entre les deux communes avait déjà été signé en 2012.

Afin d'aller plus loin, la création de la charte de jumelage s'imposait pour faciliter et coordonner les rencontres entre les habitants de France et de Pologne. En 2012, Nicole Fortuné et Murielle Girard partent à la découverte de Lesna-Podlaska. En 2013, Mariam Tomkowicz, maire de l'époque, accompagné d'une délégation, vient visiter la commune, pour lui, Mazières est la sœur jumelle de Lesna.

Une délégation en juillet

En 2014, 17 Gâtinais découvrent à leur tour Lesna et en juillet, une cinquantaine de personnes de Lesna viendront échanger avec Mazières. Murielle Girard a brièvement retracé le parcours des Polonais en France. En 1939, le gouvernement est en exil et les premiers contingents d'officiers arrivent en Deux-Sèvres, notamment à Parthenay. Les familles s'installent dans le département et c'est la rencontre entre deux cultures. À la fin de la guerre, la Pologne devient république populaire. En 1998, c'est la création de l'Association des régions



Le bureau du Comité de jumelage Mazières-en-Gâtine - Lesna-Podlaska.

des Deux-Sèvres - Biala Podlaska. L'idée est d'expliquer le fonctionnement démocratique de la France à travers les collectivités locales. Le bureau de l'association a été élu. Présidente : Nicole Fortuné ; deux vice-présidents : Daniel Pintaud et Maurice Parent ; trésorier : Jean-Bernard Riby ; trésorier adjoint : Jacques

Gadreau ; secrétaire : Michelle Delavault ; secrétaire adjoint : Gérard Guéry.

Le siège social est à la mairie de Mazières. Le montant des cotisations pour les adhérents est fixé à 10 € par personne, 15 € pour un couple ou une famille, 20 € pour les associations.